

Creche privée règlement intérieur

Par minie, le 24/11/2009 à 22:09

Bonjour,

merci de votre réponse mais je n'ai aucune possibilité de joindre l'udaf je leur ai envoyé un message expliquant ma requête mais pas de reponse alors nouvelle question

comment puis je obtenir les statuts de cette association qui gère la crêche privé et le règlement intérieur de cette crêche puisque visiblement chacune a le droit de faire à peu près le règlement qu'elle veut d'après le décret de 2007

merci d'avance cordialement minie